

Rabat, le jeudi 31 janvier 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CESE présente et adopte son avis relatif à «L'Initiative Nationale de Développement Humain: Analyse et recommandations».

Le Conseil Economique, Social et Environnemental a tenu sa vingt-troisième session ordinaire le jeudi 31 janvier 2013. Cette session a été consacrée d'une part à l'adoption des rapports sur la conjoncture et « Les lieux de vie et l'action culturelle» qui ont déjà été présentés lors de la session de décembre dernier du Conseil et d'autre part à la présentation et l'adoption de l'avis relatif à « l'Initiative Nationale de Développement Humain: Analyse et recommandations » ainsi qu'à la présentation et la discussion du rapport sur « la gestion des compétences dans le cadre de la régionalisation avancée».

Le CESE présente et adopte son avis relatif à «L'Initiative Nationale de Développement Humain: Analyse et recommandations».

Suite à une saisine de la Chambre des Représentants, le CESE a adopté lors de sa dernière session un avis sur l'INDH. Dans son rapport, le CESE souligne que le concept INDH traduit un engagement politique au plus haut niveau dans la lutte contre la pauvreté rurale mais également contre l'exclusion urbaine et la précarité et que ce concept garde toute sa pertinence dans le contexte socio-économique actuel. La mise en œuvre de l'INDH constitue une première expérience d'approche ascendante, participative et inclusive associée à une démarche déconcentrée et décentralisée. Sa mise en œuvre a engendré une dynamique de participation importante au niveau territorial, un développement de l'ingénierie sociale et la dynamisation du secteur associatif. Un nombre important de projets a été réalisé lors de la première phase de l'INDH, avec une enveloppe financière mobilisée qui a dépassé les prévisions, grâce à l'effet de levier.

Le rapport pose la question du positionnement et de l'ancrage de l'INDH dans le champ des politiques publiques de développement humain et son appropriation par l'ensemble des acteurs et relève quelques insuffisances en liaison avec le fonctionnement des instances de gouvernance de l'INDH, la qualité de la participation, la convergence des politiques publiques en relation avec le développement humain et la planification pluriannuelle. Bien que des mesures correctives aient été prises dans le cadre de la 2^{ème} phase de l'INDH, le CESE recommande notamment de :

- Intégrer le concept de l'INDH dans une vision globale du développement humain et de renforcer sa convergence avec les autres politiques sociales sectorielles ;

- Institutionnaliser les organes de gouvernance centrale et renforcer le rôle de l'Observatoire National du Développement Humain ;
- Consolider le processus participatif territorial et articuler les actions de l'INDH avec les Plans de développement communaux ;
- Veiller à la pérennité des projets en instaurant des contrats programme pluriannuels entre l'Etat, les collectivités locales et les associations partenaires pour la gestion des infrastructures et des programmes;
- Promouvoir en liaison avec l'INDH des Grands Contrats au service du développement humain en s'inscrivant dans le référentiel de la Charte Sociale proposée par le CESE.

Le CESE présente et discute son rapport sur la gestion des compétences dans le cadre de la régionalisation avancée.

Le rapport du CESE considère que la capacité de la région future à exercer pleinement les attributions et prérogatives qui lui seront confiées dans le cadre de la régionalisation avancée, sont tributaires du développement des compétences humaines. Il invite de manière urgente toutes les parties concernées, notamment l'Etat et les régions à placer la question de développement des compétences humaines au centre de leur préoccupation, attire l'attention sur le faible niveau de déconcentration de la gestion du personnel et souligne que le cadre régional favorise une meilleure adéquation entre les besoins en ressources humaines, les profils disponibles sur le plan territorial et les programmes de formation.